

## Médecins CEE

Doc	a031007
Date de publication	17/11/1982
Origine	NR
Thèmes	Médecin étranger (UE et autres)

Dans une communication au Conseil national, le médecin fonctionnaire dirigeant le Service de santé de la CEE rappelle l'engagement pris à plusieurs reprises par les conseils de l'Ordre et en particulier celui de Bruxelles, d'inciter les médecins des services administratifs de la CEE exerçant leurs fonctions sur le territoire belge, à s'inscrire au Tableau de l'Ordre des médecins de Belgique.

En date du 17 novembre 1982, le Conseil national a adressé au Directeur général des services administratifs la lettre suivante:

Le Conseil national de l'Ordre des médecins attire votre attention sur la situation des médecins ressortissants des divers Etats membres de la C.E.E. et exerçant leurs fonctions dans le cadre des divers services médicaux des organes de la C.E.E. en Belgique.

Dans leur pratique quotidienne, ces médecins sont amenés à entretenir des contacts avec des médecins belges et avec des patients belges.

Il est inévitable qu'un certain nombre de conflits, mineurs ou majeurs, apparaissent et non moins inévitable que des problèmes d'ordre déontologique soient soulevés à l'occasion de ces contacts.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins insiste pour que, conformément à l'esprit et à la lettre du Traité de Rome et des Directives de 1977, ces médecins se fassent inscrire au Tableau de l'Ordre provincial compétent.

Du point de vue administratif, cette inscription se fait évidemment sans aucune difficulté. En pratique, cette inscription permet à ces médecins de dialoguer sur pied d'égalité avec leurs confrères belges et à l'Ordre compétent de régler rapidement tout différend qui pourrait surgir.

Nous sommes certains, Monsieur le Directeur général, que vous nous accorderez cette collaboration afin de régulariser la situation des médecins concernés.